

À l'ouverture de la séance du 24 octobre 2019, 24 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 18 membres présents, 6 procurations).

1. Ressources Humaines

1.1 Contingent des congés pour recherches ou conversions thématiques :

Le contingent des congés pour recherches ou conversions thématiques est approuvé. Les dispositions suivantes sont reconduites :

Le conseil d'administration fixe pour 3 ans le nombre de CRCT (congé pour recherches ou conversions thématiques) à 8 semestres par an, sous réserve qu'il soit réajustable en fonction des résultats de la campagne CRCT au titre du CNU ;

Tous les dossiers sont déposés au niveau national, le projet du candidat est présenté au Conseil académique restreint, la Commission de la Recherche émet un avis avant la décision du président.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

2. Prospective et Moyens

2.1.1 Budget rectificatif 2019

Le budget rectificatif est approuvé. Il comporte les tableaux des emplois (n°1), des autorisations budgétaires (n°2), de l'équilibre financier (n°4), de la situation patrimoniale (n°6) et des opérations pluriannuelles (n°9).

Les autorisations budgétaires suivantes sont approuvées :

- 1 879 dont 1 481 ETPT sous plafond Etat et 398 ETPT hors plafond Etat
- 161 404 793 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 128 330 048 € personnel
 - 26 845 090 € fonctionnement
 - 6 229 655 € investissement
- 160 607 922 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - 128 330 048 € personnel
 - 26 597 876 € fonctionnement
 - 5 679 998 € investissement
- 158 533 329 € de prévisions de recettes (RE)
- - 2 074 593 € de solde budgétaire

Les prévisions comptables suivantes sont approuvées :

- - 2 086 646 € de variation de trésorerie
- - 459 012 € de résultat patrimonial
- 1 102 871 € de capacité d'autofinancement
- - 1 509 750 € de variation de fonds de roulement

Cette délibération est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles ont été adoptés à la majorité avec 23 voix pour et 1 abstention.

2.1.2.a Transfert des emplois de l'UBL vers l'Université d'Angers

L'attribution de 11 emplois de l'UBL à l'Université d'Angers au titre de la reprise d'activités de l'UBL à l'échelle infra régionale et pour le développement de « la ComUE expérimentale Angers-Le Mans » est approuvée soit :

- 6 au titre de la structuration et des activités de la "plaque",
- 2 au titre de la coordination régionale et interrégionale,
- 3 au titre du numérique en Pays de la Loire.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

2.1.2.b Reprise du personnel de l'UBL vers l'Université d'Angers

La reprise de 4 personnels de l'UBL par l'Université d'Angers est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

2.1.3 Démarche vers la dévolution

La démarche vers la dévolution dans laquelle l'Université d'Angers va s'engager est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 21 voix pour et 3 abstentions.

2.1.4 Dossiers d'admissions en non-valeur

Les dossiers d'admission en non-valeur proposés par l'agent comptable sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

2.1.5 Modification de la délibération CA n° 071-2019 relative aux profils des exonérations des droits d'inscription

La modification de la délibération du CA n°071-2019 relative aux profils des exonérations des droits d'inscription est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

2.1.6 Demande de subvention auprès du Fonds Social Européen - "Dispositif d'aide à la réussite et à la réorientation des étudiants" (DARRE)

Le dépôt de la demande de subvention au FSE de 408 800€ répartis sur 36 mois est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

2.1.7 Modification de la délibération du CA n°088-2019 – autorisation d’achat de titres SATT ouest valorisation à l’UBL par l’Université d’Angers

Le rachat des parts d’actionnariat à la SATT détenues par l’UBL, qui étaient destinées au Mans est approuvé.

Cette décision est adoptée à l’unanimité avec 24 voix pour.

3. Enseignement et vie étudiante

3.1 Création du D.U. Management des destinations touristiques

La création du D.U. Management des destinations touristiques est approuvée.

Cette décision est adoptée à l’unanimité avec 24 voix pour.

Fait à Angers, le 24 Octobre 2019


Olivier HUISMAN
*Le Directeur général des services,
Pour le président et par délégation*

